

Bordereau attestant l'exactitude des informations - AUCH - 3201 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 22/08/2024 - 3539 - 2021 B 00086 - 893 655 696 - NOGAMIDOUR

33539

NOGAMIDOUR

Société À Responsabilité Limitée au capital de 10 000,00 €

Siège social : Hameau Espagnet

32110 CAUPENNE-D'ARMAGNAC

893 655 696 RCS AUCH

COMPTES ANNUELS AU 30 SEPTEMBRE 2023

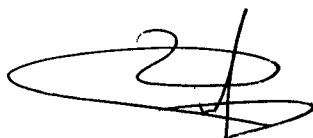
APPROUVÉS PAR

DECISIONS ORDINAIRES ANNUELLES DE L'ASSOCIE UNIQUE

EN DATE DU 15 FEVRIER 2024

Copie certifiée conforme

LA GERANCE



Désignation de l'entreprise <u>EURL NOGAMIDOUR</u>										Néant ☐ *					
Adresse de l'entreprise <u>Hameau Espagnet 32110 CAUPENNE-D'ARMAGNAC</u>															
Numéro SIRET* <u>8 9 3 6 5 5 6 9 6 0 0 0 1 9</u>															
Durée de l'exercice en nombre de mois* <u>12</u>						Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>									
										Exercice N clos le <u>30/09/2023</u>					
ACTIF										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations		Fonds commercial*		010		012								
	incorporelles		Autres*		014		016								
	Immobilisations corporelles*			028		030									
	Immobilisations financières* (1)			040	205 097	042		205 097							
	Total I (5)			044	205 097	048		205 097							
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*		050		052									
		Marchandises *		060		062									
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066										
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*		068	28 055	070		28 055							
		Autres* (3)		072	2	074		2							
	Valeurs mobilières de placement		080		082										
	Disponibilités		084	37 022	086		37 022								
	Charges constatées d'avance *		092		094										
	Total II		096	65 080	098		65 080								
	Total général (I + II)		110	270 177	112		270 177								
PASSIF										Exercice N NET		1			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*			120			10 000								
	Écarts de réévaluation			124											
	Réserve légale			126		1 000									
	Réserves réglementées*			130											
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)		131		132	38 814									
	Report à nouveau			134											
	Résultat de l'exercice			136		30 856									
	Subventions d'investissement			137											
	Provisions réglementées			140											
Total I			142		80 670										
Provisions pour risques et charges			Total II	154											
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156		175 406									
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164											
	Fournisseurs et comptes rattachés*			166											
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :.....)		169	6 209	172	14 100									
	Produits constatés d'avance			174											
Total III			176		189 506										
Total général (I + II + III)			180		270 177										
REVENUS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	155 216							
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182								
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184								

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise EURL NOGAMIDOUR

Néant ☐ *Exercice N clos le
30/09/2023

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	dont export	209		210		
	Production vendue	biens	215		214		
		services*	217		218	130 390	
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires,-)			222		
	Production immobilisée*	produits finis et en cours de production			224		
	Subventions d'exploitation reçues				226		
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits				230		
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	130 390	
	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234		
	Variation de stocks (marchandises)*				236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	67	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*				240		
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - immobilier : - mobilier :)			242	3 670	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		244	
	Rémunérations du personnel*				250	116 000	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Dotations aux amortissements*				254		
	Dotations aux provisions				256		
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259			262	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
	Total des charges d'exploitation (II)				264	119 738	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	10 652	
	Produits financiers	(III)			280	23 442	
	Produits exceptionnels	(IV)			290		
	Charges financières	(V)			294	1 723	
	Charges exceptionnelles	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347			300	
dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348					
Impôts sur les bénéfices*	(VII)			306	1 515		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	30 856		
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	30 856	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles*			322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)			324	1 515		
	Divers* dont intérêts excédentaires des cpes-cis d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC	248	1 172	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249		251	
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFU (44. octies A)	987		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexies A)	989		
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies)	991		Investissements outre-mer	344		
	ZFANG (44 quaterdecies)	345		Zone de développement prioritaire (44 sepdecies)	993		
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992					
	Dont divers	Créance due au report en arrière du déficit	346		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647	
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648	
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies F)	990	
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649	
					Deduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)	641	
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				352	10 101	354
	Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :				356	
Déficits antérieurs reportables : *.....dont imputés sur le résultat :					360		
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				370	10 101	372	

32110 CAUPENNE-D'ARMAGNAC

B - RESULTAT FISCAL

Divers à réintégrer

Cegid Group

NOGAMIDOUR

Société À Responsabilité Limitée au capital de 10 000,00 €

Siège social : Hameau-Espagnet

32110 CAUPENNE-D'ARMAGNAC

893 655 696 RCS AUCH

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2023

TEXTE DE LA DECISION ORDINAIRE ANNUELLE D'AFFECTATION DE RESULTAT PRISE PAR L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 15 FÉVRIER 2024

DEUXIÈME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2023, s'élevant à 30 856,09 €, de la manière suivante :

- Une somme de	30 856,09 €
Affecté sur le compte « Autres Réserves » égal à	38 814,64 €
Qui ressortira ainsi à	69 670,73 €
<i>Total affecté égal à</i>	<i>30 856,09 €</i>

Dividendes antérieurement distribués

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, s'agissant du troisième exercice social, rappelle qu'il n'a été procédé à aucune distribution antérieure de dividendes.

**Copie certifiée conforme,
La gérance**

